

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1701

présenté par
M. Falorni

ARTICLE 7

Rédiger ainsi cet article :

« L'article 47-1 de la Constitution est abrogé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence